

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

EGES DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à
chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-
nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

NOS CANDIDATS

Élections Législatives

SCRUTIN DU 27 AVRIL 1902

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

M. REY

DÉPUTÉ SORTANT

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat radical

M. VIVAL

DÉPUTÉ SORTANT

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat radical

M. L.-J. MALVY

CONSEILLER GÉNÉRAL DE VAYRAC

La lutte Electorale

Sur tous les points du pays la lutte électorale s'accroît. Il n'est pas douteux, quoi qu'on en ait dit, que la coalition réactionnaire et cléricalle a opéré en ces derniers temps une concentration qui pourrait devenir dangereuse pour les républicains, si ceux-ci n'effectuaient de leur côté une concentration parallèle.

Le nationalisme, à vrai dire, n'est qu'une étiquette, déjà plus ou moins défranchie, destinée à faire plus facilement accepter par le suffrage universel une marchandise dont celui-ci s'est obstinément refusé à prendre livraison dans les précédents scrutins. La vieille coalition qui depuis trente ans, n'a cessé de combattre avec acharnement la République et qui sans repos ni trêve n'a visé qu'à la renverser, croit avoir, cette fois, trouvé le moyen de prendre sur ses vainqueurs la revanche si longtemps attendue, en détachant du parti républicain l'appoint nécessaire à la victoire.

Là serait le danger, si la France, d'un geste décisif et souverain, n'était résolue à l'écarter, comme elle le fit dans le passé, comme elle le fera encore dans l'avenir.

Il n'y a pas un républicain digne de ce nom, nous en avons la conviction profonde, qui se laissera prendre aux avances de la coalition réactionnaire.

Chaque jour, et plus que jamais pendant cette période électorale, on entend les candidats réactionnaires s'exclamer : La République : nous l'honorons, nous la respectons... Pouvez-vous douter de notre franchise, de notre loyauté?... le ciel n'est pas plus pur que le fond de notre cœur... nous sommes dix fois, cent fois, mille fois plus républicains que vous...

Et le fait est que ces messieurs ne se privent pas de faire de pareilles protestations. Et cependant si l'on se reporte à quelques années, si l'on se souvient de ce

qu'ils écrivaient alors de Thiers, Grévy, Gambetta, Ferry, lorsqu'on se rappelle toutes leurs injures, tous leurs outrages envers les grands serviteurs de la nation, envers les fondateurs de la République, alors on peut se demander si l'on rêve... Mais non, l'on n'erre pas et, comme le disait quelqu'un qui connaissait son monde « la justice commence où l'intérêt finit ». Dans le cas présent peut-être pourrait-on dire « où il commence » puisque c'est pour dissimuler leur pensée et nous tromper sur leur but que ces insuffisants élèves de Talleyrand prétendent nous faire accepter leurs mensonges comme des vérités.

Le suffrage universel ne s'y trompera pas.

Suivant un mot déjà ancien, il sait que les bleus sont toujours les bleus et que les blancs sont toujours les blancs, même lorsqu'ils se disent tricolores ou rouges.

Le 27 avril le pays traitera la réaction comme il n'a cessé de la traiter depuis trente ans.

A. B.

Au Transvaal

Conditions supposées

Les *Edimburgh Evening News* disent tenir de source absolument digne de foi que les conditions formulées par les délégués boers en Hollande comme bases de négociations de paix, soumises à l'approbation des généraux boers, sont les suivantes :

1° Les délégués n'insisteront pas sur l'indépendance absolue, à la condition qu'un accord satisfaisant intervienne en ce qui concerne le gouvernement intérieur futur des deux Etats ;

2° La proclamation de lord Kitchener confisquant les biens des Burghers en arme après le 15 septembre 1901 sera annulée, et les biens confisqués restitués à leurs propriétaires ;

3° Compensation pour les propriétés détruites et le bétail pris par les troupes anglaises ;

4° Reconnaissance complète de toutes les dettes d'Etat contractées antérieurement et postérieurement aux hostilités, jusqu'à la date de l'annexion des deux Etats par lord Roberts ;

5° La question des langues sera résolue au moyen d'un accord mutuel ;

6° Amnistie pour les rebelles du Cap, et mise en liberté de tous les prisonniers politiques ;

7° Fixation d'une date pour le retour dans le Sud de l'Afrique de tous les prisonniers boers ;

8° Acceptation des bons offices d'une ou deux des puissances neutres pour la mise à exécution des conditions de paix lorsqu'elles auront été acceptées.

INFORMATIONS

Mort de M. Gustave Izambert

M. Gustave Izambert, ancien vice-président de la Chambre, député sortant de Châteaudun, est mort subitement à St-Avit. M. Izambert, né en 1841, était député depuis 1889.

Un général candidat radical

Le général Varioud, candidat républicain, adresse aux électeurs du 9^e arrondissement de Paris une profession de foi qui débute en ces termes :

Citoyens,

Le comité républicain de la 1^{re} circonscription du neuvième arrondissement m'a fait l'honneur de me choisir comme candidat aux élections législatives du 27 avril prochain.

Ma candidature a une signification précise : je suis l'adversaire résolu de toutes les réactions, qui se cachent actuellement sous le nom de nationalisme. Et si j'ai accepté la candidature, c'est par devoir.

Lorsque les événements de ces dernières années m'ont fait voir les périls que faisait courir à la France et à la République la coalition nationaliste, j'ai résolu de me mettre en avant pour fournir la preuve vivante qu'il y a des généraux républicains et que le patriotisme n'est le monopole de personne.

Je fais appel à tous les républicains qui désirent en finir avec toutes les équivoques, qui veulent ramener le calme dans les esprits ; ils trouveront en moi un représentant décidé à défendre énergiquement la patrie républicaine.

Le général Varioud expose ensuite son programme. Nous y relevons l'abrogation de la loi Falloux, le contrôle de l'enseignement libre, la réduction du service militaire à deux ans et la modification dans un sens libéral du Code de justice militaire.

Le général Varioud termine ainsi son éloquent appel :

Citoyens,

Je suis un fils de 1789, je suis de ceux qui estiment que l'évolution commencée il y a plus d'un siècle n'a pas encore donné tout les résultats.

Loin de m'attarder aux choses du passé, je tourne mes regards du côté de l'avenir. Je suis certain d'être ainsi avec vous en pleine communion d'idées, de sentiment et d'espérance. Aussi j'ai l'espoir de porter haut et ferme le drapeau républicain que le 9^e arrondissement me confie.

Vive la République !

Douanes Françaises

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les trois premiers mois de l'année 1902.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation, 172.902.000, en 1902 ; 182.229.000, en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie, 926 millions 665.000, en 1902 ; 838 611.000, en 1901.

Objets fabriqués, 191.333.000, en 1902 ; 196.926.000, en 1901.

Total, 1.290.900.000, en 1902 ; 1 milliard 217.766.000, en 1901.

Exportations

Objets d'alimentation, 169.314.000, en 1902 ; 193.512.000, en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie, 299 millions 885.000, en 1902 ; 234.002.000, en 1901.

Objets fabriqués, 519.147.000, en 1902 ; 453.122.000, en 1901.

Colis postaux, 58.401.000, en 1902 ; 61.785.000, en 1901.

Total, 1.046 747.000, en 1902, 942 millions 421.000, en 1901.

Territoriaux

Seront dispensés des exercices et manœuvres, les hommes appartenant à l'armée territoriale qui, au moment de l'appel de leur classe pour une période d'instruction, seront inscrits, depuis au moins cinq ans, sur les contrôles des corps de sapeurs pompiers régulièrement organisés.

CHRONIQUE LOCALE

La Réunion de St-Géry

ALLOCATION DE M. TALOU

Déclarations de M. REY

L'ordre du jour

LA RÉUNION

M. Rey a tenu dimanche à St-Géry une réunion publique qui a une importance particulière à cause des déclarations qui y ont été faites.

Après avoir adressé quelques mots de remerciements aux jeunes gens venus au devant de lui pour l'assurer du dévouement de la jeunesse de St-Géry à la République, M. Rey et les nombreux électeurs qui l'attendaient sont entrés dans l'une des salles de la mairie. Un nombre assez considérable d'électeurs n'ont pu contenir dans le local où pourtant se sont entassées plus de 200 personnes.

L'auditoire se composait donc d'environ trois cents électeurs venus des communes du canton de St-Géry et des communes voisines des cantons de Cahors nord et de Limogne. Ceux-ci prévoyant l'impossibilité pour M. Rey de se rendre dans leurs communes respectives avaient tenu à ne pas laisser échapper l'occasion d'entendre le candidat rendre compte de son mandat et affirmer son programme.

M. Couderc, conseiller d'arrondissement de Limogne, M. le D^r Gélis, conseiller d'arrondissement de Cahors (nord), assistaient à la réunion.

On remarquait dans la foule quelques personnalités des partis d'opposition, dont l'attitude courtoise durant la réunion n'a point donné le change à leurs intentions hostiles.

M. Pagès-Lechesne se trouvait aux abords de la mairie.

Le bureau a été par acclamations formé comme il suit :

M. Ernest Talou, conseiller général du canton, président ; M. Cayla, conseiller d'arrondissement, M. Cambornac, maire de Vers, président du Comité, assesseurs.

ALLOCATION DE M. TALOU

M. Ernest Talou ouvre la séance et remercie les électeurs d'avoir manifesté, en lui donnant la direction des débats de cette réunion, leur confiance dans son impartialité.

Il n'a pas à présenter M. Rey aux électeurs du canton, tant à ses amis qu'aux adversaires.

Ceux-ci le connaissent pour avoir défendu de toute leur énergie ses concurrents d'autre fois, champions des idées réactionnaires ; les républicains, pour avoir combattu avec lui en 1898 contre M. Munin-Bourdin, la coalition qui prétendait, comme aujourd'hui, mettre en péril la République.

De cette lutte aux dernières élections législatives date véritablement la constitution d'un parti politique républicain dans le canton de St-Géry, dégagé de toute considération de personnes. Mais ce parti, qui comprend, dans le canton comme dans le pays tout entier, une fraction radicale et une fraction modérée, se retrouve, comme il y a quatre ans, uni et discipliné contre le bloc d'opposition. Cette union est bien plus lé-

UN CRIME

gitime que la fusion étrange qui a reçu suivant les époques et les nécessités d'oppositions du moment les noms de *parti de l'ordre moral*, *parti boulangiste*, *parti des raliés*, *parti nationaliste*.

Cette union des radicaux et des modérés repose, en effet, sur des principes communs ; on est *républicain* avant d'être radical ou modéré. Non pas que cette nécessité de tactique politique fasse abandonner à l'une ou l'autre des fractions du parti leurs préférences et leur programme.

Le parti radical est loin de désert son rôle d'avant-garde. Il trouve chez M. Rey, au point de vue des réformes fiscales et sociales des garanties dans ses interventions nombreuses au Parlement sur ces questions qui intéressent si vivement les populations des campagnes.

Le parti radical est également convaincu que, sur une autre question primordiale pour la démocratie, M. Rey lui donnera aujourd'hui même de rassurantes garanties.

Il faut que notre jeunesse soit élevée dans un esprit démocratique et anti-clérical : M. Rey affirmera hautement l'opinion, que sur ce point il s'est faite, de la nécessité d'abolir toute disposition législative contraire aux droits supérieurs de l'Etat en matière d'enseignement, d'armer au contraire l'Etat, sans cependant lui réserver un exclusif monopole, contre toute méthode d'enseignement qui aurait pour but et pour résultat de pousser les jeunes gens au mépris des institutions démocratiques, (*Applaudissements*), à la révolte contre les lois républicaines (*bravos*), en un mot contre tous ceux qui voudraient former les générations nouvelles dans un esprit clérical et anti-démocratique (*salves d'applaudissements*.)

En faisant de telles déclarations, que M. Talou ne doute pas de trouver dans la bouche et dans le cœur du candidat, M. Rey a l'heureuse fortune de ne pas alarmer les consciences de ceux qui veulent que les croyances religieuses de chacun soient respectées.

Ces républicains modérés se trouvent d'ailleurs en cela en parfaite communion d'idées avec le parti radical qui, tolérant pour tous, entend, au contraire, faire une juste différence entre le clergé séculier concordataire placé dans nos campagnes pour y porter la parole d'indulgence et de paix et les congrégations turbulentes qui rappellent les moines du moyen-âge luttant au besoin par les armes pour la suprématie financière et territoriale de l'Eglise, pour sa domination, pour la création du pouvoir clérical ennemi du pouvoir laïque.

C'est à cet ensemble de réformes démocratiques que la prochaine législature devra s'appliquer.

La victoire de la démocratie est incontestable. Les idées ont fait de grands pas depuis ces dernières années, et M. Rey a suivi la marche ascendante du progrès démocratique dans notre pays. — Aussi bien la concentration qui, grâce à son nom, fut faite en 1898 sur les idées modérées, se fait-elle aujourd'hui tout naturellement et très loyalement sur le programme radical.

Pour la réalisation de ce programme dans le calme des discussions sérieuses, il faut que des hommes expérimentés, laborieux, étudient, parmi les réformes *urgentes*, les réformes *possibles* qui, devant se réaliser à leur heure, n'apporteront ni incertitude ni trouble dans le pays. C'est pourquoi il convient aux plus jeunes, animés d'une foi profonde dans l'avenir de la démocratie, ardents à faire droit aux justes revendications populaires, de gagner, dans une active et patiente attente, l'expérience nécessaire aux affaires publiques. Leur enthousiasme est indispensable aux époques troublées, aux heures de lutte où il faut remporter la victoire. Pour organiser la victoire, il faut la sagesse et l'expérience des lendemains de combats.

Le 27 avril sera sur le nom de M. Rey un nouveau triomphe du parti républicain uni et discipliné. (*vifs applaudissements*.)

DISCOURS DE M. REY

M. Rey se lève alors. Il remercie ses électeurs présents d'être accourus aussi nombreux à l'appel qu'il leur a fait. Il voit dans cet empressement la marque de leur résolution d'apporter à l'œuvre républicaine qu'il accomplit leur concours le plus ferme. C'est que la population agricole devant laquelle il parle sait bien qu'il s'est toujours occupé activement et sans se lasser des intérêts chers aux paysans, qu'il a vécu leur

vie, et qu'aucun de leurs besoins, aucun de leurs désirs ne lui sont étrangers. (*Applaudissements*.)

Dès son arrivée au Parlement, il a été frappé du chiffre considérable des impôts payés alors par notre département.

Personne encore ne s'était aperçu de l'injustice subie depuis longtemps en silence par notre pays : M. Rey a recherché et mis en lumière la disproportion exorbitante entre les ressources réelles des contribuables du Lot et la part d'impôt qui leur était réclamée. Et il a pris l'initiative de diverses propositions de dégrèvements qui ont été adoptées par le Parlement. Il en est résulté un allègement sensible de l'impôt foncier.

Il a rappelé la diminution nouvelle récente de 150,000 francs due à la nouvelle répartition de la contribution mobilière.

En sorte que le chiffre total d'impôts payés en moins par le département depuis moins de dix ans dépasse la somme de 800,000 francs. (*Applaudissements*.)

Ces réformes partielles auxquelles il a de tous ses efforts contribué, étaient les seules qui, pour le moment, pouvaient donner satisfaction aux réclamations de la démocratie rurale. Mais elles ne doivent pas être considérées comme pouvant justifier l'ajournement de la réforme capitale qui doit apporter dans l'impôt plus de justice.

L'impôt sur le revenu, dont le principe a été introduit enfin dans notre législation fiscale par la loi sur les successions qu'il a défendue et votée, reste le premier article de son programme, celui auquel il est le plus fermement attaché. De cette réforme il n'y a pas que les paysans qui en recueilleront les fruits : l'ouvrier et le commerçant des villes en auront aussi le légitime profit. Elle exige certes de sérieuses études, mais elle s'impose aussi à l'activité laborieuse des représentants du pays dont la prudence et la fermeté sauront vaincre dans le plus bref délai possible les résistances des privilégiés. (*Applaudissements*.)

M. Rey s'est également préoccupé du sort réservé dans la société actuelle aux travailleurs parvenus à l'âge du repos. (*Bravos*.) Les fonctionnaires ont une retraite assurée pour leurs vieux jours. Les ouvriers des villes et des campagnes ont, le droit, eux aussi, de demander à la loi la création et l'organisation de caisses de retraites. C'est une loi de justice sociale qui doit sans tarder être votée ; et il est entièrement acquis à cette œuvre nécessaire. (*Applaudissements*.)

Déjà d'ailleurs à l'ouvrier des champs et des villes que la maladie vient interrompre dans son travail, une loi, dont il a été rapporteur, a assuré les soins médicaux gratuits. La mise en œuvre des prescriptions édictées par elle a soulevé, il le sait bien, des difficultés pratiques, inhérentes à toute innovation. Mais l'idée nouvelle est consacrée par la législation, et le service de l'assistance médicale gratuite rendra bientôt, sans imposer de trop lourdes charges aux communes, les bienfaits que les malheureux sont en droit d'attendre de la Société.

M. Rey exprime l'espoir que les vieillards et incurables pourront aussi voir leur sort soulagé sans être astreints à l'hospitalisation qu'ils redoutent et qui est dans nos campagnes considérée comme une sorte d'humiliation.

Mais les réformes nécessaires dans une société vieille comme la nôtre et qui subit le poids des traditions de plus de dix-huit siècles de monarchie, ne peuvent s'opérer que par degré, et les revendications des uns ne peuvent avoir juste satisfaction sans qu'à côté d'elles s'élèvent les protestations, les regrets, les craintes des autres. On ne doit donc pas aller à l'aventure. Et c'est le rôle ingrat de l'homme politique, animé de l'esprit de progrès, d'encourager les espérances des premiers, de rassurer et d'affermir la volonté des plus timides. Bien que cette attitude politique ait pu dresser sur ses pas bien des obstacles, M. Rey a cru cependant nécessaire de l'observer. Et c'est encore pourquoi la réforme de l'enseignement, indispensable pour notre République, lui a paru, il y a quelque temps encore, prématurée.

Mais cette question a justement passionné l'opinion ; et par là même l'opinion plus éclairée s'est affirmée davantage. La loi Falloux fut à son époque une loi de privilège ; elle donnait notamment aux évêques et aux curés place dans les Conseils supérieurs de l'Université, droit d'entrée

dans les écoles, la faculté d'ouvrir des établissements d'instruction secondaire sans justifier de titres universitaires correspondant à l'enseignement donné, le droit d'avoir dans ces établissements des maîtres dépourvus des diplômes que l'on a toujours exigés pourtant des professeurs des écoles de l'Etat. D'autres dispositions de cette loi ont été abrogées par des lois républicaines. Ce qu'il reste de la loi Falloux doit sans retard être également abrogé. **M. Rey déclare être partisan de l'abrogation de la loi Falloux** (*Vifs applaudissements*). Il se range à l'avis du Gouvernement qui n'accepte pas pour lui-même le monopole de l'Etat en matière d'enseignement, mais il affirme sa résolution de donner aux pouvoirs publics les armes suffisantes pour que, par un contrôle sévère, ils puissent s'assurer que l'instruction y est donnée dans un esprit démocratique et que les enfants n'y sont pas élevés dans le mépris des institutions et des lois républicaines.

Une nouvelle salve d'applaudissements couvre les déclarations de l'orateur.

Celui-ci rappelle enfin qu'il a voté, avec la majorité de la Chambre, la loi sur les associations.

Il continuera à être le défenseur convaincu de la liberté de conscience et le partisan du pouvoir laïque de l'Etat contre toute tentative de l'esprit clérical.

Il reste inébranlablement attaché aux intérêts de la démocratie qui est sûre de son concours le plus félicé et le plus dévoué à la réalisation de tous les progrès sociaux et démocratiques (*salves d'applaudissements*.)

Une question

M. Talou demande si des électeurs ont à poser des questions au candidat.

Le citoyen Frigou se déclare satisfait du programme développé par M. Rey, mais désire savoir ce qu'il « pense de la franc-maçonnerie et de la juiverie ».

M. Rey répond à peu près textuellement : Je me suis déclaré défenseur convaincu de la liberté de pensée et de croyance : celui qui veut être franc-maçon a parfaitement le droit de l'être. (*Applaudissements*.)

A la tribune! — Personne. — L'ordre du jour.

Le président sollicite de nouveau et à plusieurs reprises ceux qui désireraient prendre la parole à la demande. Personne ne se présentant à la tribune, M. Talou propose à la réunion de voter un ordre du jour « **prenant acte des déclarations de M. Rey conformes aux aspirations de la démocratie, et par lequel le parti républicain de Saint-Géry s'engage à soutenir sa candidature.** » Cet ordre du jour est adopté sans aucune opposition et la séance est levée.

M. Pagès-Lechesne était à la porte de la mairie sur sa voiture haranguant les électeurs qui sortaient de la réunion !...

M. Rey est parti de Saint-Géry à 4 heures pour Lauzès où il était attendu. Nous en reparlerons.

Leurs informations !

Le *Télégramme* de ce matin sous la rubrique « *Le mouvement électoral* » publie une note relative aux élections dans notre département. — note fantaisie s'il en fut.

M. Munin-Bourdin, l'abbé Magne, sont désignés comme candidats contre M. Rey et M. Fontanilles contre M. Lachière.

En faits d'informations le *Télégramme* en sert de bonnes à ses lecteurs ! Il est en retard de 4 ans !

Un nouveau journal

On annonce pour demain mercredi la publication d'un nouveau journal tri-hebdomadaire : *La République du Lot*.

Cet organe serait créé dans le but de soutenir et faire réussir (?) la candidature nationaliste de M. Ségué Bernard, syndic de faillites, conseiller municipal de Cahors, délégué général de la *Patrie Française*.

Le besoin de ce journal se faisait paraître sentir pour défendre la bonne cause nationalo-cléricale mais il ne vivra que l'espace des élections.

Bon salut.

Dans notre numéro de samedi nous avons succinctement parlé de la découverte, près du Montat, du cadavre d'une femme qui a été reconnue pour être l'épouse Pouget, chiffonnière, demeurant faubourg St-Georges à Cahors.

Ainsi que nous le faisons pressentir, il y a eu crime ; l'autopsie faite par MM. les docteurs Clary et Darquier a révélé que la femme Pouget avait été étouffée.

Une enquête ouverte a donné presque aussitôt d'excellents résultats.

Les pistes

Mme veuve Aumont, débitante aux Sept Pons, déclara aux magistrats enquêteurs que la femme Pouget était venue à l'auberge accompagnée d'une bohémienne ; toutes deux étaient restées, le temps de prendre une consommation, puis étaient parties du côté de Ventailac ; avant de sortir, la femme Pouget demanda à Mme Aumont une petite boîte, qui lui fut donnée, et dans laquelle elle plaça quelque argent, 3 pièces de 5 francs et 1 de 2 francs.

Le lendemain, Mme Aumont vit passer sur la route, se rendant à Cahors, la bohémienne que suivait un petit chien qui la veille était avec la victime.

L'enquête se poursuivit du côté de Cahors. A St-Georges, M. G. voyageur de commerce déclara qu'il avait rencontré mercredi soir vers 11 h. 1/2 sur le pont de St-Georges une femme déguenillée, sale, chaussée de sandales, qui l'arrêta pour lui demander une cigarette.

M. G. lui donna du tabac. Tout en roulant la cigarette, cette femme raconta à M. G. qu'elle arrivait de Caussade, qu'elle avait trouvé sur la route une vieille femme dont le chien l'avait suivie ; effectivement M. G. aperçut blotti contre les jambes de la bohémienne, un petit chien blanc tacheté de noir. Cette femme, sa cigarette allumée, quitta M. G. ; elle se rendit dans un café de la ville, but un café et sortit.

Sur les boulevards, elle racola un jeune homme et un soldat qu'elle pria de lui indiquer les maisons de tolérance, où elle se rendit.

Mais tous ces derniers détails, que, par une enquête personnelle nous avons pu recueillir, n'étaient pas connus de la police qui cherchait ailleurs l'assassin.

Une arrestation

Cependant samedi soir, à la lecture des journaux qui relatent le crime, parlaient d'une bohémienne suivie d'un petit chien, la patronne de la maison de tolérance n° 9 qui avait recueilli la femme dont nous parlons plus haut, reconnut au signalement que l'on en donnait, la personne qui se trouvait chez elle.

Elle le déclara à un agent et un moment après à 9 h. 1/2, la bohémienne du mercredi soir, était amenée au commissariat.

Dans sa chambre on trouva un petit chien, et on saisit une boîte portant une étiquette pharmaceutique.

L'interrogatoire

Interrogée, par MM. Lagarde, substitut et Lagardère, commissaire de police, cette femme déclara se nommer Marie Tanguy, née le 5 novembre 1867 à Paimpol (Côtes-du-Nord) ; elle raconta qu'elle était venue de Caussade à pied, et affirma avoir acheté le petit chien à Périgueux pour une somme de 2 francs.

La fille Tanguy déclara qu'elle était venue seule de Caussade à Cahors ; elle avait cependant avoir rencontré sur la route une vieille femme avec laquelle elle avait pris une consommation dans une anberge du hameau du Baylou, au-delà de Granéjols.

Mais elle affirme que le soir même elle l'avait quittée et ne l'avait plus revue. La fille Tanguy n'a pas répondu sur la provenance de la petite boîte qui est bien celle que Mme Aumont a donnée à la femme Pouget, quant au chien, c'est sans conteste le chien de la victime.

La culpabilité de cette fille sembla dès lors bien établie ; mais ses dénégations sont formelles ; du reste, a-t-elle dit, elle ne voulait plus parler, et a-t-elle ajouté, demain je serai morte.

A 10 h. sur mandat d'écrion de M. Lagarde, elle a été éconduite à la prison de notre ville.

A l'instruction

Le lendemain matin à 10 h. la femme Tanguy fut conduite à l'instruction.

Son interrogatoire n'a pas donné de résultats définitifs ; elle a persisté dans son système

de dénégations; elle aurait acheté le petit chien à Limoges.

Mais ceci est absolument contraire à la vérité. C'est le chien de la victime, et en effet, dimanche matin, le mari de cette dernière, appelé au bureau de police l'a reconnu formellement; du reste, à la vue de Pouget, le chien n'hésita pas une seconde; il courut vers son maître et le caressa longuement.

Il ne saurait y avoir aucun doute sur la propriété du chien.

L'assassin

La fille Tanguy est vraiment l'assassin de la femme Pouget.

La découverte chez elle de la boîte donnée par Mme Aumont à la victime, la reconnaissance formelle du chien par Pouget, sont deux preuves décisives.

Le système de dénégations employé par la fille Tanguy est impossible à soutenir, et d'ici peu évidemment, elle ne peut qu'entrer dans la voie des aveux.

La fille Tanguy est une personne de 35 ans environ; de taille moyenne, elle est peut-être plutôt maigre; son visage flétri, ridé par une vie de débauche et de misères, est un spécimen frappant de l'alcoolique au dernier degré; ses yeux ont une vivacité étrange; ils ne sont pas l'expression d'une physiologie intelligente ou consciente; la fille Tanguy serait même dit-on, une éthéromane.

Dans tous les cas, elle est d'une nervosité extrême et passe rapidement du désespoir le plus profond au calme le plus complet.

C'est ainsi que nous avons pu la voir samedi soir, tour à tour pleurant à chaudes larmes, puis tout à coup, fumant une cigarette avec le calme d'une personne rassurée, tranquille.

Dans tous les cas, c'est bien elle qui a étouffé la femme Pouget, pour lui voler une somme de 17 francs. A-t-elle seule commis le crime? a-t-elle un complice?

C'est ce que l'enquête établira; mais doré et déjà on peut être certain que l'on tient l'auteur principal de l'assassinat de la chiffonnière de St. Georges.

Cette capture est tout à l'honneur de la police de notre ville, dont l'enquête, malgré toutes sortes de difficultés, a été si rapide et si habile.

M. Lagardère, commissaire de police et ses auxiliaires ont droit à des éloges que nul ne saurait leur refuser pour le tact et l'habileté qu'ils ont toujours montrés dans toutes les affaires délicates dont ils se sont occupés.

THEATRE DE CAHORS

Tournée Soulacroix

Le jeudi 17 avril, sur la scène de notre théâtre sera donnée, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une représentation de

RIP

Opéra fantastique en 5 actes et 7 tableaux, de Robert PLANQUETTE.

M. Soulacroix dans « Rip »

Par l'importance de sa partition et de sa mise en scène, par sa donnée dont on aurait pu tout aussi bien tirer un drame lyrique qu'un opéra-comique, Rip, occupe une place à part dans le répertoire. Et la preuve en est que ce chef-d'œuvre de Planquette comporte, pour l'interprétation de son principal rôle, un artiste de voix et de science musicale de tout-à-fait premier ordre.

Aussi le succès de Rip n'a-t-il été éclatant et définitivement triomphant que le jour où un habile directeur de la Gaîté de Paris a eu l'heureuse inspiration de monter ce bel ouvrage avec M. Soulacroix, qu'il faut aller arracher à prix d'or au Théâtre National I de l'Opéra-Comique, dont il était le baryton favori et chaque soir acclamé.

Rip avec Soulacroix fut, on le sait, un des plus énormes succès de la critique dramatique ait eu à enregistrer en ces dernières années. Plus de 300 fois de suite, l'infatigable et admirable artiste enthousiasma les parisiens dans ce rôle qui convient merveilleusement à son double talent de chanteur et de comédien.

Tout à tour, charmant d'insouciance et gaité, puis ému et tragique au plus haut point, M. Soulacroix s'est incarné dans ce rôle complexe avec un art si parfait que nul autre n'y saurait lui être comparé.

Parmi les morceaux célèbres que tous les spectateurs fredonnent à la sortie du théâtre, il faut citer l'exquise mélodie « C'est un rien, un souffle, un rien... » et aussi l'air gracieux « Chers enfants, sachez qu'en ménage... » où Rip fit paternellement la morale à ses deux rejetons. Ces deux morceaux, comme d'ailleurs tous ceux de son rôle écrasant, sont détaillés avec une exceptionnelle virtuosité et un organe d'une incomparable richesse par M. Soulacroix qui, après Paris, s'y est fait acclamer à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Monte Carlo et dans un grand nombre d'autres théâtres importants de la France et de l'Étranger.

Comme l'a fort justement dit un de nos plus

éminents confrères de la grande critique parisienne : « Qui n'a pas vu Rip avec Soulacroix n'a pas vu Rip, et qui n'a pas vu Soulacroix dans Rip n'a pas vu Soulacroix ! »

Ménagerie Pezon

La ménagerie ANA PEZON, installée sur les allées Fénélon, a donné dimanche soir une brillante représentation.

Une foule nombreuse y assistait et a applaudi les audacieux dompteurs Gilbert et Ana Pezon qui sont remarquables de courage et de sang-froid.

On a fortement souligné par de chaleureux bravos, les exercices que le dompteur G. Pezon a fait exécuter à la lionne Lydie, la même qui l'année dernière, à Cahors, blessa le dompteur Lucas.

La ménagerie Ana Pezon renferme en outre une collection zoologique très variée et remarquable qui mérite d'être visitée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 AVRIL

Table with 2 columns: Piece name and Composer. Pieces include Allegro, Stradella, Chants d'Ivresse, Les Cloches de Corneville, and Petit musicien ambulant.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

A VENDRE

DANS DE BONNES CONDITIONS

3 ACTIONS

DE LA

Société Nationale des Gaz Liquéfiés

Arrondissement de Cahors

CAILLAC. — Les élections législatives. — Les électeurs de notre commune feront tout leur devoir républicain le 27.

M. Rey est certain d'avoir une belle majorité, car les démocrates sincères de Caillac ne voteront ni pour M. Pagès-Lechesne ni pour M. Séguy.

Au mois de juillet dernier, M. Pagès-Lechesne obtint chez nous un nombre infime de suffrages; cette fois-ci il en aura encore moins.

Le Comité républicain de Caillac ne veut pas de l'élégant candidat, et comme la très grande majorité des électeurs de Caillac fait partie du Comité, M. Pagès-Lechesne est sûr d'un échec dans notre commune.

M. Rey au contraire, réunira sur son nom toutes les voix dont dispose le Comité c'est-à-dire nous le répétons la très grande majorité.

LIMOGNE. — Un jeune enfant de deux ans appartenant à une des plus honorables familles de Limogne, s'est laissé tomber en jouant dans un bassin contenant à peine vingt centimètres d'eau. Quand la mère le retira elle-même, il était déjà mort asphyxié. On juge de la désolation des parents.

Ce triste événement a péniblement impressionné la population. Nous partageons les sentiments qu'elle a exprimés à cette occasion à M. P. et à sa famille.

Arrondissement de Figeac

GRÉALOU. — Banquet démocratique.

Le banquet que nous avons annoncé a eu lieu sous la présidence de M. Vival assisté de M. Larnaudie, conseiller général et M. Bruel, conseiller d'arrondissement. Ce banquet avait été organisé par M. Gasc, maire de la commune.

Neuf conseillers sur dix étaient présents à la réunion.

Il y assistait en outre les maires de Saint-Sulpice, Brengues, Saint-Chels, Cadrieu, Montbrun, Toirac, Cajarc et M. Couderc, conseiller municipal de Marcihaac; M. Vinel maire de Larnagol s'était fait excuser. 250 électeurs environ assistaient à la réunion.

Au dessert M. le Maire se lève et prononce l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. LE MAIRE

Messieurs,

Au nom de la population si républicaine de Gréalou, je vous remercie d'avoir répondu, en si grand nombre, à notre invitation.

Je remercie particulièrement M. Bruel, conseiller d'arrondissement, M. Bramel, conseiller municipal du canton de Cajarc... et tous les maires dont la présence vient rehausser l'éclat de notre fête démocratique.

Messieurs, je vous propose de lever nos verres en l'honneur de M. Vival et de M. Larnaudie, et d'associer dans le même toast le vainqueur d'hier et celui de demain. Vive la République.

Puis M. Larnaudie remercie M. le Maire des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser, remercie les organisateurs de la réunion et invite les électeurs à persévérer dans la voie qu'ils ont toujours suivie. Les paroles de M. Larnaudie sont très applaudies.

M. Vival se lève et commence par remercier M. le Maire du plaisir qu'il lui procure de le faire trouver au milieu des électeurs républicains. Il déclare vouloir une République qui vive, qui marche en avant. Après avoir parlé du régime de Méline, des réformes empêchées par les cléricaux et rappelé l'époque où les hôtels et les cafés étaient fermés au moment des offices religieux, du service militaire réduit à deux ans, dont il se déclare partisan, il termine en invitant les électeurs à faire le choix entre un bon républicain et ceux qui prétendent l'être, mais qui ne rêvent que le renversement de la République.

M. Vival a été souvent interrompu par des salves d'applaudissements.

Après cet éloquent discours, M. Bruel, conseiller d'arrondissement lit l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE M. BRUEL

Les électeurs du canton de Cajarc, réunis le 13 avril à Gréalou au nombre de 250 en un banquet démocratique, donné sous la présidence de M. Vival, député, assisté de M. le Docteur Larnaudie, conseiller général, de M. Bruel, conseiller d'arrondissement, et des maires du canton, ou leurs représentants, flétrissent énergiquement l'odieuse campagne menée par le journal la Croix et ses candidats et acclament à l'unanimité la candidature républicaine radicale de M. Vival leur sympathique député.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité; à la contre épreuve pas une main se lève.

M. Couderc, conseiller municipal de Marcihaac a prononcé une vive allocution invitant les républicains à se grouper autour du drapeau de M. Vival.

Ce discours qu'il serait trop long de publier a été haché par des applaudissements frénétiques; d'ailleurs tous les électeurs auront le plaisir de le lire, puisque sur la proposition de M. Larnaudie, conseiller général ce discours sera imprimé aux frais du Comité républicain et envoyé à tous les électeurs.

En terminant ce compte-rendu qu'il nous soit permis de remercier M. le Maire et M. Pechberly, instituteur qui nous ont facilité avec tant d'amabilité notre tâche.

ESTAL. — Election en commune. — L'Officiel a publié dimanche la loi érigeant en municipalité distincte le hameau d'Estal, distrait de Cornac et de Gagnac (Lot).

Arrondissement de Gourdon

La Situation électorale

La campagne électorale dans l'arrondissement de Gourdon se poursuit vive et résolue.

Le candidat des radicaux, des républicains sincères, M. L. J. Malvy, conseiller général de Vayrac, reçoit dans toutes les communes un accueil chaleureux.

Partout, à cette heure, l'enthousiasme des électeurs pour cette candidature ne s'est refroidi un seul instant; au contraire, de jour en jour cet enthousiasme grandit et le 27 il se changera en une manifestation superbe et nettement républicaine.

Il ne saurait convenir aux démocrates, en effet, de rester impassibles dans cette lutte, de ne pas y prendre part; la moindre défaillance, la moindre hésitation pourraient amoindrir un succès qui n'est pas douteux.

Car, si toutes les forces démocratiques s'unissent, si tous les républicains ont conscience de leur devoir, c'est à-dire sont résolus à abattre un adversaire, à écraser le parti clérical, la victoire est certaine.

Mais pour cela, il faut de l'union. Cette union existe; elle est faite depuis la décision du Congrès.

Ainsi que nous l'avons publié, toutes les communes de l'arrondissement de Gourdon se sont réunies; à la presque unanimité la candidature du jeune et sympathique conseiller général de Vayrac a été acclamée.

Les électeurs ne peuvent que sanctionner cette décision.

Ils la sanctionneront, car ils savent que la République a besoin à cette heure d'hommes sincères qui puissent la défendre contre les partis rétrogrades rassemblés sous une même bannière, affublés du même masque: le nationalisme.

Ils la sanctionneront parce qu'ils voudront enfin se débarrasser de l'homme qui du camp républicain est passé dans le camp réactionnaire, où se trouvent tous ceux qui ont combattu et combattent le principe même de la République.

Les électeurs républicains de l'arrondissement de Gourdon suivront M. L.-J. Malvy; ils ne s'attarderont pas à écouter les querelles locales, ils iront droit au but.

Ils n'entendront que la voix de la discipline républicaine, et ils iront au scrutin avec confiance parce qu'ils savent qu'en votant pour M. J.-L. Malvy, ils voteront pour un radical sincère.

Ils ne s'arrêteront pas à des considérations d'ordre privé, à des querelles suscitées simplement pour empêcher un succès radical.

Il y a quelques mois, un ami très fidèle du député sortant, parlant des élections prochaines, disait que le succès de M. Lachèze ne faisait aucun doute, grâce aux rivalités de clocher qui ne manqueraient pas d'être soulevées.

Ces paroles ont été prononcées par un ami de M. Lachèze, nous le répétons, il y a plusieurs mois.

Cet agent de M. Lachèze, supposait donc alors, qu'il y aurait des rivalités entre localités?

Il savait donc que des hommes se prêtent à de telles manœuvres?

Et ces manœuvres auraient donc été préparées de longue date?

Les électeurs républicains apprécieront.

Quant à nous, qui avons attendu la décision du congrès de Gourdon avant de prendre une part active à la campagne électorale, nous crions bien fort à tous nos amis de ne considérer que l'intérêt de la République, de s'unir, et de marcher résolument pour le candidat radical L.-J. Malvy.

L. B.

THÉGRA. — Une conduite de Grenoble à M. Lachèze. — Notre commune de Thégra a reçu la visite de M. Malvy vendredi.

Devant plus de 150 électeurs, le jeune et éloquent candidat a développé le programme radical avec une chaleur et une clarté qui nous ont tenu sous le charme de sa parole vibrante de conviction.

Son discours a été haché d'applaudissements et tous nos concitoyens se retiraient émerveillés et retremés par les chaudes harangues du candidat de la démocratie, quand nous avons vu arriver dans nos murs le candidat clérical M. Lachèze.

M. Lachèze, est descendu chez M. Bergounioux, le grand protecteur de l'abbé Magne en 1898. Les deux alliés ont fini par réunir à grand peine 5 ou 6 de leurs fidèles devant lesquels M. Lachèze n'avait pas besoin de bien plaider sa cause, et ce faible cortège clérical a défilé devant l'important effectif démocratique, sous les cris nourris et mille fois répétés de : « A bas la calotte ! A bas Lachèze le clérical, ! » etc.

Nos hardis adversaires ne se sont pas montrés durant la journée.

Doré et déjà, nous pouvons affirmer, que M. Malvy aura à Thégra une très grande majorité; M. Lachèze y aura un nombre infime de voix; les réactionnaires seuls lui resteront; et dans notre commune, ils ne sont pas nombreux.

PADIRAC. — M. Lachèze hué.

Vendredi dernier, M. Malvy, le sympathique candidat du Congrès radical, était dans notre commune. Une conférence ayant été annoncée, M. Malvy a développé son programme républicain devant un auditoire très nombreux et tous les passages de son discours ont été chaleureusement applaudis. M. Lachèze nous a également rendu visite ce jour-là; il est descendu chez M. de Salvagnac, le chef du parti clérical. Après avoir fait battre les villages voisins pour recruter quelques auditeurs, il a fini par se rendre dans un café suivi de ses élec...

